



PCHB

Espace Roger BOISRAMÉ

89, avenue Charles Rouxel - 77340 Pontault-Combault

Tel : 01.64.40.58.68

Web: <http://pontault-handball.com>

Mail: 5877029@ffhandball.net

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2021-2022

- La fiche d'inscription club « Fiche identité Club du licencié » dûment remplie et signée.
- Une photo d'identité du licencié(e).
- Un justificatif d'identité du licencié (Carte d'identité, Passeport ou un extrait du livret de famille) **pour les nouveaux licenciés**
- **Le questionnaire de santé doit être rempli, le certificat médical est supprimé pour les mineurs.**
- **Certificat médical pour les majeurs ou questionnaire de santé si CM moins de 3 ans**
- L'autorisation parentale club obligatoire pour les enfants mineurs. (Présent sur la fiche d'identité club)
- Une autorisation parentale FFHB obligatoire pour les enfants mineurs.
- Le règlement du club « Obligations du licencié (e) » signé (au dos de la fiche d'identité licencié).

LE REGLEMENT DE LA COTISATION EST IMPERATIF POUR L'ETABLISSEMENT DE LA LICENCE

Le club applique un tarif dégressif pour les licenciés d'un même foyer familial : 30% sur la deuxième licence et les suivantes. Sauf pour les dirigeants et les arbitres considéré comme une adhésion à la FFH et aux différents comités d'affiliation

Le club offre la possibilité du **paiement en 3 fois** (par chèque à l'ordre du PCHB) à votre convenance jusqu'au **31 Décembre 2021**, (en inscrivant au dos du chèque le mois d'encaissement (au 30 du mois indiqué))

Nous acceptons les coupons sport et les chèques vacances

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ SANS EXCEPTION

MONTANT DES COTISATIONS

Année de naissance	Coût de la cotisation	Catégorie concerné (pour information)
Né (e) entre 2015 et 2017	85 €	Baby Hand (Enfant de 4 à 6 ans)
Né (e) entre 2014 et 2015	130 €	Ecole de Hand (- 8 ans) (Seulement 2 années d'âge)
Né (e) entre 2012-2013 (2014)	130 €	Moins de 10 ans
Né (e) en 2010-2011-(2012)	130 €	Moins de 12 ans (Mixité est autorisée)
Né en 2008-2009-(2010)	160 €	Moins de 14 ans
Né en 2006-2007(2008)	180 €	Moins de 16 ans
Né en 2004-2005-(2006)	185 €	Moins de 18 ans
Né en 2004 et avant	215 €	+ 16 ans (Sénior)
	85 €	Loisir' Hand
	90 €	Handfit



NOUVELLE INSCRIPTION : RENOUELEMENT : MUTATION :

(Attention : la priorisation aux renouvellements est garantie jusqu'au 31 aout 2021)

FICHE D'IDENTITE CLUB DU LICENCIE(E) Saison 2021 / 2022

Nom :	Prénom :	Taille :
Adresse complète :		
Tél Dom: / / / / / / /	Tél Mobile: / / / / / / /	
E-mail (merci d'écrire lisiblement):		
Date de naissance : / /	Lieu de naissance :	
Nationalité :	Département ou Pays de naissance :	

Informations sur le joueur :

Joueur **Gardien** **Droitier** **Gaucher**

MAILLOT :

SHORT ou PANTALON (pour gardien):

Tailles enfants : 6-8-10-12-14-16

Tailles enfants : 6-8-10-12-14-16

Tailles Adultes : S-M-L-XL-XXL_

Tailles Adultes : S-M-L-XL-XXL_

AUTORISATION PARENTALE CLUB (obligatoire pour les licencié (es) mineur(es))

Je soussigné, (nom et prénom du représentant légal) :

Représentant légal en qualité de : Père Mère Tuteur

Autorise l'enfant, (nom et prénom du licencié(e) mineur(e)) :

A s'inscrire au PCHB.

A se rendre et à repartir seul par ses propres moyens de l'entraînement.

<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non

Le licencié accepte de recevoir les informations des partenaires FFHB sur son adresse électronique

Le licencié refuse toute utilisation de son image par la FFHB pour promouvoir le Handball

- 1- La responsabilité des parents d'enfants mineur(e) est engagée jusqu'à la prise en charge par un licencié(e) majeur du club.
- 2- Lors des déplacements sur les activités du club, le licencié(e) pourra utiliser et être transporté par les moyens mis à disposition par le club ou par ce qui seront mis à disposition.
- 3- Le club en qualité d'organisateur de manifestations sportives est susceptible d'utiliser des photographies dans un journal associatif, sur le site internet club ou sur son réseau social. Toutefois, si une photographie sur laquelle, je figure ne me convient pas, le club s'engage à la retirer ou à la flouter sur simple demande de ma part.

Je déclare avoir pris connaissance des 3 conditions ci-dessus

Fait à :

Le :

Signature :



OBLIGATIONS DU LICENCIÉ(E) DU PCHB

SAISON 2021 - 2022

Ce document a pour but de vous faire connaître l'engagement pris vis à vis du club par ses membres licenciés. Votre signature au bas de ce règlement est obligatoire (signature des parents pour les mineurs) afin que votre inscription soit validée au club.

Article 1 : Respect durant toute la saison, à l'égard des dirigeants, arbitres, joueurs et entraîneurs de son équipe, des autres équipes du club et de toutes autres équipes adverses, toute catégories confondues. En cas de manquement à cet article, l'unité responsable de l'association peut infliger une sanction ou le remboursement de l'amende appliquée par les instances fédérales.

Article 2 : Respect des installations sportives ou du personnel en charge des équipements municipaux mis à la disposition des équipes, tant à domicile qu'en déplacement.

Article 3 : Respect des équipements mis à disposition des joueurs, aussi bien des bâtiments que de ce qu'ils contiennent, tant à domicile qu'en déplacement.

En cas de dégradation, l'unité responsable de l'association peut exiger, soit le remboursement des dommages occasionnés ou infliger au contrevenant un la remise en état des équipements dégradés.

Article 4 : Respect des décisions prises par l'entraîneur de l'équipe (composition d'équipe, changement d'équipe, observation, etc.).

Article 5 : Respect des dirigeants, des joueurs et du public aussi bien du PCHB que des clubs adverses.

Article 6 : Respect des arbitres avant, pendant et après les rencontres tant à domicile qu'en déplacement.

Article 7 : Respect des adversaires (dirigeants, joueurs, accompagnateurs, spectateurs, etc.) avant, pendant et après les rencontres, tant à domicile qu'en déplacement.

Article 8 : Respect des horaires (entraînements, matchs, réunions, stage, etc.). Toute infraction aux articles 1 à 8, peut entraîner une convocation devant l'unité responsable de l'association et entraîner une suspension temporaire ou une exclusion définitive.

Article 9 : Lorsqu'un licencié est sanctionné d'une amende imputée au Club par la Fédération, la Ligue ou le comité, suite à un comportement inadmissible (contestation d'arbitrage, injures, coups, etc.) vis-à-vis d'un arbitre, dirigeant ou joueur, il lui incombera, à lui ou à son représentant légal, de régler l'amende en plus de la sanction Club. Ce même joueur ne pourra reprendre la compétition qu'après s'être acquitté de cette sanction.

Article 10 : Chaque membre actif licencié devra être à jour de sa cotisation pour participer aux compétitions.

Article 11 : Tout vol, comportement agressif, utilisation de produits interdits (dopants, stupéfiants, etc.), sera sanctionné d'une exclusion temporaire, voire définitive, pouvant être accompagnée d'une sanction financière, décidée en commission de discipline.

Article 12 : En cas de litige, tout licencié est en droit de demander la réunion du bureau afin d'examiner le dit litige et d'en faire l'arbitrage.

Article 13 : Le Fair-Play est une priorité dans le club. Tous les licenciés du club doivent conjuguer leurs efforts pour y contribuer.

NB : Des dispositions complémentaires sont prévues dans le règlement spécifique Elite.

Nous vous rappelons que le bureau Directeur décline toute responsabilité sur les vols intervenant dans les vestiaires ou sur les terrains, ainsi que les incidents survenant en dehors des créneaux horaires des entraînements ou compétitions.

Fait à :

Le :

Signature :

Le Président du club

Le Licencié (Lu et Approuvé)

Le Représentant Légal (Lu et Approuvé)



FFHANDBALL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z